

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 33	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 12	<i>Absent(s) :</i> 2	<i>Pouvoir(s) :</i> 3
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 35  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 9 mai 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-4 :

### **Avenant à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation du bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur Roger PEULTIER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Bureau du 20 septembre 2010 relative à la signature de la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation du bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,  
VU la convention d'occupation du domaine public en date du 18 octobre 2010,  
VU l'avenant n°1 du 25 octobre 2010 à ladite convention portant sur l'affectation d'une partie du matériel de l'ancien service de restauration de Metz Métropole au bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,  
VU l'avenant n°2 du 2 mars 2015 à ladite convention portant sur la mise à disposition du hall de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole jusqu'au 30 juin 2016,  
CONSIDERANT le pic d'activité de l'exploitant pendant la période estivale qui lui permet ainsi d'atteindre un équilibre financier satisfaisant,  
CONSIDERANT le calendrier événementiel de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,  
CONSIDERANT l'accord de la Société "BAR THEATRIS" pour prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 31 janvier 2017,

DECIDE de prolonger la durée de la convention d'occupation du domaine public passée avec la société "BAR THEATRIS" aux fins d'exploitation du bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole jusqu'au 31 janvier 2017,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 à cette convention, joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public passée avec la société "BAR THEATRIS" aux fins d'exploitation du bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, ainsi que tous documents y afférents.

Pour extrait conforme  
Metz, le 10 mai 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## AVENANT N°3

### A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS D'EXPLOITATION DU BAR DE L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE

#### Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération METZ METROPOLE sise 11 Boulevard Solidarité 57071 Metz Cedex 3, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du 9 mai 2016,

ci-après dénommée « **METZ METROPOLE** »

d'une part,

et

Messieurs RAPENNE et ARBIA agissant au nom et pour le compte de la Société "BAR THEATRIS" dont l'adresse du siège social est, 4 place de la Comédie, 57000 METZ,

ci-après dénommé « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

#### Il a été convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE**

Par convention d'occupation du domaine public en date du 18 octobre 2010, METZ METROPOLE a confié à la Société "BAR THEATRIS" l'exploitation du bar de l'Opéra-Théâtre et ce, jusqu'au 30 juin 2016.

Par délibération en date du 25 octobre 2010, un avenant n°1 à cette convention a été établi dans le cadre de l'affectation d'une partie du matériel du service de restauration du Centre Technique Communautaire au bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

En date du 2 mars 2015, un avenant n°2 à cette convention a été établi dans le cadre de la mise à disposition au profit de la société "BAR THEATRIS" du hall de l'Opéra-Théâtre et ce, de manière ponctuelle, dans la limite de 10 manifestations dans l'année et au prix forfaitaire de 1 200 € TTC.

Compte tenu du pic d'activité de l'exploitant pendant la période estivale qui lui permet ainsi d'atteindre un équilibre financier satisfaisant et, du calendrier

événementiel de l'Opéra-Théâtre, il apparaît nécessaire de prolonger la durée de la convention,

Il est donc convenu entre les parties de modifier la convention comme suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant consiste à modifier les articles suivants comme suit :

#### **Article 2. 1 : espaces occupés**

La mise à disposition du hall sera consentie à hauteur d'une fois au cours du mois de janvier 2017.

#### **Article 3 : durée**

La mise à disposition du bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole prendra fin de plein droit le 31 janvier 2017.

#### **Article 12 : redevance**

La redevance correspondant à la mise à disposition du hall de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole pour le mois de janvier 2017 s'élèvera à 100 €TTC.

### **ARTICLE 2 :**

Les autres clauses et conditions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux  
A Metz, le

Le Bénéficiaire,

Pour METZ METROPOLE,  
Le Président

Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz  
Conseiller Régional

## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDEM pour l'année 2016.	1	
<b>Point 2</b> – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016.	1	
<b>Point 3.1</b> – Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra de Reims et l'Opéra de Massy. <i>Annexe : Contrat.</i>	1	
<b>Point 3.2</b> – Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre Opéra de Bienne Soleure. <i>Annexe : Contrat.</i>	1	
<b>Point 4</b> – Avenant à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation du bar à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole. <i>Annexe : Avenant n° 3.</i>	1	
<b>Point 5</b> – Adhésion à l'ARSEG. <i>Annexe : Statuts.</i>	1	
<b>Point 6</b> – Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux actions à caractère social en faveur du personnel de MM avec l'APM pour 2016. <i>Annexe : Convention.</i>	1	
<i>Annexe : Mise à disposition de personnel.</i>	1	
<i>Annexe : Programme d'actions 2016.</i>	1	
<b>Point 7</b> – Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement de l'école de Nioko au Burkina Faso.	1	
<b>Point 8</b> – Déchèterles de MM – Participations 2016.	1	
<b>Point 9</b> – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP. <i>Annexe : Convention</i>	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

